

**Arrêté nommant une membre suppléante de la commission d'examen
du barreau**

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 7 de la loi sur la profession d'avocat ou d'avocate (Lav), du 19 juin 2002;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de l'économie, de la sécurité et de la culture,

arrête :

Article premier Maître Isabelle Augsburger est nommée membre suppléante de la commission d'examen du barreau pour la session de novembre 2021.

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 22 septembre 2021

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND